



Espace revendicatif
Pôle Egalité des Droits

La répression syndicale assumée et autorisée par la ministre du travail !

La ministre vient d'autoriser le licenciement d'un syndicaliste en allant à l'encontre d'un rapport très argumentée de ses propres services. La répression syndicale est donc assumée et autorisée par le gouvernement !

Cette décision relève de la provocation car elle intervient au moment même où la discrimination syndicale est reconnue comme étant massive en France d'après le dernier baromètre du défenseur des droits et de l'OIT et alors que le gouvernement ne daigne même pas répondre au courrier intersyndical (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA) demandant une rencontre sur ce sujet.

Il est incompréhensible que le ministère du travail n'ait pas déjà pris ses responsabilités en s'emparant de ces problématiques. Le silence de ces derniers et les décisions d'autorisation de licenciement intervenant dans des situations telles qu'évoquées ne peuvent s'analyser qu'en un grave déni de démocratie. Dans un contexte de grèves interprofessionnelles reconductibles, le gouvernement joue avec le feu et contribue à renforcer le mécontentement social des militants et de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

La CGT ne lâchera rien sur ces questions et porte depuis longtemps certaines revendications pour lutter contre ces phénomènes de discrimination et répression syndicale car sans liberté syndicale, il n'y a pas de régime réellement démocratique.

Montreuil le 13 décembre 2019.